



MARIE-CHRISTINE.—REINE-RÉGENTE D'ESPAGNE

Ses déclarations furent attribuées à des motifs de haine contre l'accusée.

Elle fut déclarée coupable de parjure, et condamnée en conséquence.

Quant à Joseph Corriveau, courbé sous le poids de l'âge moins encre que sous le fardeau d'infamie dont il venait de se charger volontairement, il s'achemina vers la prison, à côté de sa fille, qui, affolée par la joie d'avoir échappé à l'échafaud, ne daigna pas même lui jeter un regard de pitié et de reconnaissance.

Le supérieur des jésuites, à Québec, était alors un révérend père du nom de Clapion.

Ce fut lui qu'on appela auprès du condamné à mort.

Après avoir reçu la confession du vieillard, le prêtre lui fit comprendre que, en supposant même qu'il eût le droit de sacrifier sa vie et de frustrer les fins de la justice, sa conscience ne lui permettait pas de faire punir et déshonorer une pauvre jeune fille pour un crime qu'elle n'avait pas commis.

L'héroïque vieillard était chrétien ; il aurait volontiers marché à l'échafaud pour sauver sa fille, mais il ne pouvait pas sacrifier son âme.

La vérité fut révélée aux autorités, et l'on fut d'autant plus implacable pour la meurtrière, qu'elle avait lâchement consenti à voir son vieux père subir le dernier supplice pour un forfait dont elle était seule coupable.

Un nouveau procès eut lieu, et voici le texte du jugement ; il est puisé aux mêmes sources que le document qui précède :

QUÉBEC, 15 avril 1763.

Ordre général.

La Cour Martiale, présidée par le lieutenant-général Morris, est dissoute.

La Cour Martiale générale, ayant fait le procès de

Marie-Joseph Corriveau, accusé du meurtre de son mari Dodier, l'a trouvée coupable. Le gouverneur (Murray) ratifie et confirme la sentence suivante : — Marie-Joseph Corriveau sera mise à mort pour ce crime, et son corps sera enchaîné et suspendu à l'endroit que le gouverneur croira devoir désigner.

Signé, THOMAS MILLS.

La Corriveau — pour me servir du nom que lui a consacré la tradition — a passé longtemps pour avoir été enfermée vivante dans la fameuse cage de fer, et plusieurs personnes sont encore sous l'impression qu'elle y est morte de faim.

C'est une erreur.

Elle fut d'abord exécutée en la manière ordinaire, c'est-à-dire pendue sur les plaines d'Abraham, illustrées trois ans auparavant par la célèbre bataille qui conquiert à Georges II mourant, un territoire plus grand que l'Europe entière.

Après l'exécution, on forgea sur le cadavre de la suppliciée cette singulière enveloppe, et l'on suspendit le tout au bras d'un immense gibet qu'on éleva sur les hauteurs de Lévis, au carrefour dont j'ai parlé plus haut.

On conçoit quel sujet de terreur cette effrayante exhibition fut pour les habitants du lieu et pour les passants.

Ce cadavre encerclé de fer, que les oiseaux de proie et de nuit venaient déchiqueter, qui tendait lamentablement ses bras fantastiques à tous les horizons, et qui se balançait au vent en grinçant à son crochet rouillé, fut bientôt le sujet de mille légendes plus ou moins noires.

La Corriveau descendait la nuit de sa potence et poursuivait les voyageurs attardés.

Quand l'obscurité était bien opaque, elle s'enfonçait dans le cimetière, et, vampire bardé de fer, elle assouvissait ses horribles appétits à même les tombes nouvellement fermées.

Chaque dépouille de trépassé mort sans sacrements lui revenait de droit.

Toutes les portes se verrouillaient au soleil couchant.

Et, s'il arrivait qu'il prit fantaisie au spectre de s'arrêter un instant sur la route, le sol qu'il touchait devenait maudit, et les accidents de toutes sortes s'y multipliaient, jusqu'à ce que la bénédiction d'un prêtre vint conjurer le maléfice.

Sous le gibet, l'herbe était toujours brûlée jusqu'à la racine.

Les âmes en peine s'y donnaient rendez-vous, et des macabres diaboliques y déroulaient parfois d'interminables sarabandes.

Plusieurs personnes dignes de foi y avaient vu de grandes bêtes noires s'allonger, s'allonger, jusqu'à ce qu'elles pussent chuchoter d'épouvantables secrets à l'oreille de la défunte.

C'étaient d'affreux loups-garous, qui, disait-on, la demandaient en mariage.

D'autres fois — toujours dans les croyances populaires — les samedis surtout, à minuit sonnant, la potence cessait de grincer, et l'on voyait glisser lourdement dans la nuit sombre je ne sais quel fantôme formidable qui s'avancait lentement du côté de la grève, en rendant à chaque pas comme un cliquetis sinistre de chaînes et de ferrailles.

Alors ceux qui veillaient encore se signaient en tremblant et s'agenouillaient pour balbutier un *Dé profundis*.

C'était la Corriveau qui allait faire le sabbat en compagnie des sorciers de l'île d'Orléans.

Au point du jour, elle regagnait son poste, et le gibet recommençait ses lugubres grincements.

Cela ne pouvait pas durer toujours.

Un matin, la Corriveau ne reparut pas.

On vit là du merveilleux, comme toujours.

Le bruit se répandit que l'horrible machine avait été enlevée par le diable.

On remarqua même une vague odeur de soufre dans l'atmosphère.

Le vrai, le voici :

La Corriveau n'était pas seulement un sujet de consternation pour le voisinage ; c'était encore un épouvantail pour les étrangers.

Les habitants de Saint-Michel, de Saint-Charles, de Saint-Gervais et des autres paroisses du bas du fleuve n'osaient plus passer à la Pointe-Lévi, et venaient par eau porter leurs denrées et faire leurs achats à Québec.

Cela causait un tort considérable aux petits commerçants et aux aubergistes de l'endroit.

L'intérêt avait eu raison de la peur.

Quelques hardis gaillards, moins superstitieux que le reste de la population, avaient nuitamment détaché la cage de la potence, et l'avaient enfouie avec son contenu le long du mur d'enceinte du cimetière, dans un petit espace réservé aux suppliciés et aux noyés inconnus.

Comme de juste, la chose avait été tenue secrète à cause des autorités.

En 1830, lorsqu'on reconstruisit l'église paroissiale détruite par un incendie, le cimetière fut agrandi de ce côté, et c'est ce qui explique la présence de l'étrange relique dans l'intérieur de l'enceinte consacrée.

Tout naturellement, la presse étant inconnue à l'époque de ces singuliers événements, la rumeur publique en avait grossi considérablement les proportions.

Ce ne fut bientôt plus deux individus seulement que la Corriveau avait assassinés.

Les maris augmentèrent si bien en nombre, que, lorsque la cage fut exhumée sous mes yeux en 1849, je me rappelle en avoir entendu compter et nommer bel et bien sept ou huit, avec force détails quant à leur âge, leur caractère, leur profession, et surtout quant aux circonstances tout particulièrement tragiques qui avaient accompagné leur décès.

On s'imagine l'affluence des visiteurs attirés par cette curieuse découverte.

Cela dura une couple de semaines.